

POINT FOURRAGES

Conseil collectif à destination des éleveurs de la Nièvre

29/07/2020

N°28

Les fortes chaleurs et l'absence de précipitation ne permettent toujours pas à l'herbe de pousser et les stocks sur pied se raréfient. L'affouragement au pré va être nécessaire si l'on ne veut pas détériorer les prairies et maintenir les animaux en état.



L'affouragement au pré

Dans le cas de vêlages précoces (veaux nés avant le 1er janvier):

Prévoyez de sevrer les veaux sans attendre afin de soulager les vaches qui risquent de rapidement perdre du poids.

Celles-ci, une fois soulagées de leur fonction d'allaitement, pourront être affouragées avec un fourrage grossier, fibreux, dont le but sera avant tout de remplir la panse (foin moyen, paille mélassée).

Les veaux, de leur côté, devront être complémentés ou bénéficier d'un fourrage de bonne qualité.

Dans le cas de vêlages de printemps (veaux âgés de moins de 4 mois) :

Les vaches doivent encore assurer l'allaitement, voire la reproduction pour certaines : l'affouragement de ces animaux est prioritaire et doit se faire avec un fourrage de bonne qualité (type enrubannage) pour assurer la production laitière et limiter la perte de poids.

La complémentation des veaux non sevrés peut aussi être envisagée, avec un aliment :

- riche en amidon pour les mâles : à 0,9 UFV, 17 à 18 % de MAT (maxi 30 % d'amidon).
- riche en cellulose pour les femelles (riche en pulpe sèche et/ou luzerne déshydratée).

Quelle que soit la période de vêlages, ne négligez pas les génisses (elles sont l'avenir du troupeau), elles aussi doivent être affouragées si nécessaire.



Ne pas négliger la complémentation en minéraux et oligo-éléments qui sont essentiels pour le fonctionnement de l'organisme (digestion, croissance, reproduction,...)

L'apport peut se faire sous forme de :

- bassines ou seaux à lécher (en veillant à respecter les préconisations des fabricants)
- bolus (composition adaptée en fonction de la catégorie d'animaux concernée).



Les conseillers élevage

03 86 93 40 60

elevage@nievre.chambagri.fr

RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE



Avec la contribution financière
du compte d'affectation spéciale
développement agricole et rural

Avec le soutien financier